

LA FONCTION DES PROVERBES DANS LES CHANSONS DE GESTE DES XIV^e ET XV^e SIÈCLES

La floraison des proverbes et locutions sentencieuses dans la production épique tardive a été signalée depuis longtemps. Déjà, dans le t. II des *Epopées françaises*, L. Gautier écrivait :

« Dans nos dernières chansons de geste, le proverbe fleurit à plaisir, et l'on ne peut vraiment reprocher à cette floraison que d'être un peu trop abondante. Trop de fleurs » (p. 470).

Notre propos consiste à tenter de préciser la place de ce phénomène dans l'évolution de l'épopée : quelle est son importance réelle ? Quel projet littéraire préside à l'utilisation de telles formules ?

Nous examinerons neuf textes, édités ou encore manuscrits, que nous avons, soit dépouillés complètement, soit étudiés à partir de coupes de plusieurs milliers de vers. Il s'agit, pour les chansons éditées, de *Hugues Capet* (ca. 1358)¹, *Baudouin de Sebourc* (2^e moitié du XIV^e siècle)², *Le Bâtard de Bouillon* (2^e moitié du XIV^e siècle)³, *La geste de Monglane* (XV^e siècle)⁴, *La geste des ducs de Bourgogne* (ca. 1420)⁵, *Tristan de Nanteuil* (2^e moitié du XIV^e siècle)⁶, *Auberon* et les continuations de *Huon de Bordeaux* (avant 1311)⁷, et, pour les textes manuscrits, du remaniement en alexandrins d'*Ogier le Danois* (Ars. 2985, ca. 1335) et de celui d'*Ami et Amile* (BN. fr. 12547, XV^e siècle).

Nous esquisserons une description de l'utilisation du proverbe dans ces différents poèmes ; puis, afin de réfléchir sur la genèse et sur la signification du phénomène, nous reviendrons sur un état plus ancien de l'épopée, avant de formuler quelques hypothèses sur la fonction de ce type d'expression.

On notera tout d'abord que la présence de proverbes ou de locutions sentencieuses est inégale selon les poèmes, et que les exemples signalés par Gautier (*Baudouin de Sebourc*, *Florent et Octavien*), ne permettent pas d'extrapoler.

Le proverbe peut en effet être qualifié de rare dans certaines chansons : c'est le cas pour *Auberon*, prologue de *Huon de Bordeaux* (neuf occurrences pour deux mille quatre cent soixante-huit vers, soit 0,36%)⁸ ; de même, on ne peut relever que trois occurrences pour les deux mille premiers vers de *Godin*, soit 0,15%, et neuf pour la partie *Galien* de la *Geste de Monglane* (ca. 4800 v.), soit 0,18%. Le proverbe est discret également dans *Tristan de Nanteuil*, malgré les citations qu'en fait Gautier⁹, puisque sept occurrences seulement peuvent être remarquées sur les cinq mille premiers vers (0,14%).

La fréquence est en revanche plus importante ailleurs. Il s'agit, par exemple, du *Bastard de Bouillon* (trente-neuf occurrences pour six mille cinq cent quarante-six vers, soit 0,60%), d'*Hugues Capet* (trente occurrences pour six mille sept cent quatre-vingt-quatre vers, soit 0,44%), et de *Baudouin de Sebourc*. Pour ce dernier texte, en effet, la table dressée par E. R. Labande¹⁰ n'enregistre que soixante-douze locutions proverbiales pour environ vingt-cinq mille sept cent cinquante vers, ce qui est peu (0,27%) ; mais seuls sont relevés les tours dont on peut trouver l'équivalent soit dans Morawski, soit dans Le Roux de Lincy¹¹. Or la fréquence est bien plus grande si l'on considère les passages qui ne sont pas forcément des proverbes répertoriés comme tels, mais des expressions sentencieuses forgées complètement ou en partie par l'auteur, dont c'est la manière préférée de terminer une laisse. Soit en effet la clôture de la seconde strophe de la chanson, où l'on montre comment les héritages vont à qui en fait piètre usage :

*Quant tant ont assamblé, adés en espargnant,
Il se laissent morir, de quoy il sont dolant ;
Et li avoires en vient souvent a un mesquant
Qui le boit et alloue et mainne grant bubant ;*

ici, point de proverbe à proprement parler, mais une écriture qui recherche l'esprit didactique et universalisant du tour gnomique. Soit encore un autre exemple, qui se trouve à la fin de la troisième laisse :

*Telz dort tant au monstier, sans entendre orison,
Qu'au revenir ne puet dormir en se maison.
Encor vault mieux dormir que penser traïson.*

A partir d'un trait plaisant, ayant déjà le caractère formulaire du proverbe

(tel... qui), l'auteur décoche un trait à la fois sentencieux et narquois, lui-même frappé au coin de la parémie.

Mesurés à cette aune, les résultats de l'enquête changent pour *BS* : sur les cinquante-six premières laisses (mille sept cent dix-neuf vers), trente-cinq se terminent par des expressions proverbialisantes, soit une fréquence importante de 2,03%). Parmi les textes qui ont fréquemment recours à ce type d'expression, on citera la *Geste des ducs de Bourgogne* (quarante-deux occurrences pour les quatre mille cent premiers vers, soit 1,02%) et le remaniement d'*Ami et Amile*, dont presque toutes les laisses se terminent par des formules sentencieuses.

Il existe donc, aux XIV^e et XV^e siècles, des poèmes épiques où les locutions proverbiales sont nombreuses, et d'autres où ce type d'expression reste limité. Il serait donc exagéré de considérer la formule gnomique comme un trait caractéristique de la chanson de geste à cette époque, puisque certaines œuvres paraissent y échapper. On notera également que la fréquence d'emploi des parémies n'est pas constante à l'intérieur d'une même œuvre ; ainsi, pour la *Geste de Monglane*, le proverbe est employé de façon très modérée dans la partie *Galien*, alors qu'il est plus usuel pour la partie *Hernaut de Beaulande*, qui correspond aux trois mille premiers vers du texte (1,29%). On pourrait supposer, puisque la *Geste* est une compilation, que les deux parties en question sont d'origine différente, mais les variations de fréquence se retrouvent à l'intérieur de chacun des passages. Ainsi, pour *Hernaut*, on relève trente-quatre occurrences pour les deux mille premiers vers (1,7%), et seulement cinq pour les mille quatre-vingt-douze vers suivants (0,45%); de même, pour *Galien*, sur les dix occurrences, cinq sont comprises entre les laisses LX et LXXIX, les cinq autres entre les laisses CIII-CXX, alors qu'on ne trouve rien pour les cinquante-neuf premières laisses, et rien entre les laisses LXXX et CII. L'emploi des parémies est donc soumis à un double principe de variation : présence massive ou présence rare dans les textes, présence régulière ou irrégulière. Pour apprécier la signification littéraire du recours aux proverbes dans une chanson, il faudra par conséquent se livrer à de nombreux rapprochements ; nous pouvons toutefois affirmer dès maintenant que, pour les poèmes tardifs qui utilisent la parémie, c'est moins l'exactitude du proverbe qui compte, que la « volonté proverbiale », qui recherche le moule et sans doute l'autorité de la formule gnomique : on veut « parler par proverbes », quitte à en fabriquer soi-même.

Un autre élément descriptif est fourni par les modes d'introduction de la formule à l'intérieur du texte. La locution peut être prise en compte par le narrateur, sans autre indication :

Tels cuide autrui grever, qui prumier s'en dieura GDB, 3796;

elle peut aussi être utilisée par un locuteur :

*No gent cuide sousprendre, mais souspris en sera:
Tels cuide autrui dechoivre qui devant le sera*¹².

Mais on note aussi, avec une fréquence importante dans la *Geste des ducs de Bourgogne* ou dans la *Geste de Monglane*, le recours à des indications relationnelles. Celles-ci renvoient à l'*escripture*, c'est-à-dire à l'autorité, religieuse ou non, que comporte le texte de sagesse :

*Car le saige nous dit en l'escripture plaine:
Qui desire la mort de creature humaine,
Que la sienne lui est, se dit-on, plus prouchaine* GDM, 267-69¹³;
*Qui soustient un laron, Escriture l'afie,
Il en reçoit enfin domaige et vilonnie* GDB, 233-34¹⁴.

La référence peut également être un proverbe :

*Mais on dit ung proverbe que je croy fermement,
Qu'amour de seigneurage pert on par maltalent* GDM, 34-35¹⁵;
*Mais uns proverbes dist, oï l'avés pieça:
« Toutes bouces qui rient, baisier ne veulent ja »* GDB, 1868-69¹⁶.

En appeler au proverbe, c'est insister sur le caractère oral de la formule (le proverbe « dit ») ; d'autres indications vont dans le même sens, se référant à un *parler* :

*Et on dit ung parler que je croy fermement,
Car de bonne semence voit on le bon fourment* GDM, 573-74
*« Et on dist ung parler en commune raison :
Qui vost tuer sen kien, le rage li met on »* GDB, 2710-11¹⁷;

à un *dire* :

*Voirs est c'on dist, et a on dit piecha,
Que ja nul jour envie ne morra* Auberon, 83-84
*On norist tel quaiel, ce dist on bien sovent,
Qui saut sen maistre au col moult anguisseusement* BS, II, 185-86
*Quant la pomme est pourie, bien le dient auquant,
A le fois s'en enpire trestous li remenans* GDB, 2656-57.

D'autres formules insistent enfin sur le caractère universel de l'observation :

Du car le piour roe ot on bien souvent braire BS, I, 1021¹⁸

*Car la raison paree par fait d'avocacie
 Condempnent bien souvent son adverse partie* Galien, p. 76, 187 2-3
*Mais on voit bien souvent, tel se cuide venger
 Qui son dommaige encroist et le fait aproucher*
 Galien, p. 89, 190 47-191 1¹⁹

Ces indications relationnelles mettent donc en évidence quelques traits qui, pour les poètes de geste, caractérisent le discours proverbial : affirmation d'une sagesse qui précède le locuteur et fonde sa propre parole, référence à un langage vivant, même si l'origine en est, théoriquement du moins, écrite²⁰, prétention au caractère universel, et donc normatif, de l'observation.

Ces formules nous font également prendre conscience de « l'habillage » rhétorique auquel les auteurs de geste soumettent le proverbe ; la parémie, fréquemment lapidaire, est étirée sur un couplet, qui est le mode de présentation le plus constant. Le vers unique existe sans doute, comme dans l'exemple suivant, tiré de Godin :

Mes n'est si caus qu'i ne voist refroidant (8602);

de même, à l'inverse, on peut trouver des proverbes délayés sur un ensemble de plusieurs vers :

*Guanellon, dist le roy, on dit en reprouver :
 Onquez nuls homs ne vit ne esté ne yver,
 Qu'il fut maratre bonne pour enffans essaucher.
 Encor l'emporteront les deables d'enfer.* Galien, p. 103, 198 9-12²¹
*Et la fu aprouvés uns ciertains parlers frans,
 Qui es viers de la Bible est moult bien afreans,
 Que le trace dou pere poursievent les enfans* GDB, 1095-98.

Ces ensembles peuvent également associer diverses locutions proverbiales :

*On ne se peut garder nullement d'un larron
 Ne de beste qui paist aux champs en verdison
 Ne voient au blé pestre, veulle la garde ou non ;
 Sy ne sara garder entour nē environ
 Qu'i ne se fierent ens quant faire le pourron.*
 Tristan de Nanteuil, 337-41

*Je vous ai oït dire : boins sanc ne poet mentir ;
 mais tels scet bien et garder et couvrir
 et le petite buque en autrui oel veer,
 C'ou sien ne voit la grande.* Ami et Amile, BN. fr. 12547, 12 r.

Mais le couplet reste la forme la plus fréquente de la locution proverbiale, et sa situation favorite, dont nous verrons plus loin l'importance,

est la fin de la laisse. On le voit avec le *Bastard de Bouillon* (plus de 56 % des occurrences), mais surtout avec le BN. fr. 12547, pour lequel la comparaison avec la chanson du XIII^e siècle est très éclairante. Le texte en décasyllabes comporte en effet le petit vers hexasyllabique, qui constitue une clausule accentuée et doit avoir sens en lui-même. Il peut s'agir d'une proposition indépendante :

Grans noces firent li fil as franchises meres.
Cuens Amis prinst la damme (489-90),

d'une proposition coordonnée

Mais Dammeldex, seignor, l'en gardera,
Car moult est saiges contes (496-97),

subordonnée

Servira voz a escu et a lance,
S'il voz torne a besoigne (522-23),

ou encore d'un syntagme nominal :

Veoir l'alaisse volentiers, ce m'est vis,
Le matin par som l'aube (550-51).

Dans le remaniement, la quasi-totalité de ces clausules est constituée par des locutions proverbiales :

Si qu'ençois que on ait le bon ceval enblet
Fait bon clore l'estaule (23r)²²
L'on dit en un parler souvent en reprouvier
Que li boins coers fait l'œuvre (23 v)
Car il n'est si mais sours que cis enterement
Qui ne voet riens entendre (31 r)²³
Car on dit au besoing au vrai considerer
Fait que le vielle trote (36 v)²⁴.

On voit nettement la relation qui existe ici entre la contrainte formelle (vers hexasyllabique) et l'utilisation du proverbe : l'utilisation du proverbe devra donc être mise en rapport avec la structure formelle des chansons.

Un dernier élément descriptif sera fourni par le registre dans lequel opèrent les expressions proverbiales. On relèvera d'abord l'abstraction moralisante empruntée à une tradition de sagesse, religieuse (la Bible, et notamment les proverbes attribués ou non à Salomon); *Hugues Capet* offre de nombreux exemples de ce type :

Li hons n'est mie saigez de blamer ses amis (p. 52)

Ly hon qui se surcuide ne puet vivre lon tamps (p. 69)
On ne prise point gent, on prise leur avoirs (p. 118)
Mais orguelz nous aprent a dire faulz latin (p. 126),

mais aussi la *Geste des ducs de Bourgogne* :

Car convoitise ardant, l'acteur le determine,
Fait petit moult souvent et chiet vers lesine (38-39)
Par croire folement, on l'a veut pieça,
Piert on cors et avoir: entendés ce nota (186-87)
Qui soustient un laron, Escriture l'afie,
Il en reçoit enfin domaige et vilonnie (232-34).

L'autre registre est celui de l'expression métaphorique, registre qui paraît d'autant plus familier qu'il introduit presque toujours une rupture avec le contexte. Ainsi, au moment où Ganelon est convaincu de trahison, il s'écrie :

Perdue est la souris, on le dit de pieça,
S'elle ne sçait qu'ung trou, le chat l'estranglera
 Galien, p. 143, 211 47-212 1²⁵;

pour reconforter son épouse qui voit partir ses enfants, Garin de Monglane déclare :

Madame advisez vous, et que vault ung beau chats,
Pour ce dit qui ne prent les souris et les ras ? GDM, 11-12

et même dans *Hugues Capet*, lorsque Drogues de Venise cherche à faire l'éloge des fils du héros, il cite un proverbe familier :

Car toudis par nature voit on le quien cachier (p. 124).

La façon dont une chanson use de l'un ou de l'autre registre permet sans doute d'apporter une contribution à l'analyse stylistique du texte, à condition de situer cet élément par rapport à d'autres données; car *GDB*, œuvre très didactique, recourt volontiers au registre métaphorique, alors qu'*Hugues Capet*, poème au style très alerte, préfère le registre de l'abstraction. Le type d'expression proverbiale choisi peut donc servir de contrepoids à d'autres aspects du style, et ne peut suffire à la production d'une analyse.

Tel est donc le tableau que nous pouvons dresser de la pratique du proverbe dans les chansons de geste tardives. On rappellera que l'utilisation des parémies, souvent fréquente, n'est pas une caractéristique absolue, puisque certains textes n'en éprouvent pas la nécessité; que le proverbe figure généralement dans la laisse à des positions-clés (fin de strophe),

qu'il revêt le plus souvent la forme d'un couplet étroitement lié à la structure épique. L'emploi du proverbe dans l'épopée ne peut donc être distingué d'un courant moralisateur qui se manifeste assez généralement à la fin du Moyen Age, mais il a certainement, en ce qui concerne la chanson de geste, une fonction très profondément ancrée dans le genre littéraire lui-même.

Afin d'en décider, nous devons revenir en arrière dans l'histoire du poème épique, afin d'examiner dans quelles conditions l'expression proverbiale apparaît, et quel rôle elle assume dans l'économie du texte.

Si nous nous tournons vers le *Roland*, l'absence de l'expression proverbiale est nette ; on trouve en revanche des formules normatives, destinées à dicter un comportement, lors des scènes de conseil. Ainsi, lorsque Ganelon veut que soient écoutées les propositions de Marsile, il s'écrie :

*Cunseill d'orguill n'est dreiz que a plus munt ;
Laissun les fols, as sages nus tenuns !* (228-29) ;

plus tard, Roland justifie la proposition de Ganelon comme messenger auprès de Marsile en disant :

*Mais saives hom, il deit faire message :
Si li reis voelt, prez sui por vus le face !* (294-95) ;

enfin, quand Olivier reproche à son compagnon de n'avoir pas voulu appeler Charlemagne au secours, Roland lui réplique :

*Mal seit del coer ki el piz se cuardet !
Nus remeindrun en estal en la place* (1107-1108)

Chacun des trois exemples est bâti de la même façon : d'un côté une formule bien frappée, dont la césure épique articule à merveille les deux parties, éventuellement en les opposant, de l'autre l'appel à une action précise qui en est la conséquence logique. Le discours de sagesse est ici très précisément normatif, puisque son champ d'application est immédiatement délimité à l'immédiat du texte : la maxime débouche sur un *nous* ou un *je*.

Avec une chanson légèrement postérieure, le *Charroi de Nîmes*, le registre sentencieux va prendre des formes plus variées. Dans la première partie du poème, qui oppose Guillaume à Louis dans la perspective de définir les devoirs réciproques du seigneur et du vassal, les éléments didactiques sont nombreux. On voit ainsi Bertrand rappeler les obligations de Guillaume :

*Vo droit segnor ne devez pas haster,
Ainz le devez servir et hennorer,
Contre toz homes garantir et tenses* (422-24)

ou les devoirs du chevalier en général :

De l'aventure vet tot en Damedé (807),

et Guillaume rappeler le code des valeurs à lui-même

La loiauté doit l'en toz jorz amer (442)

ou au roi Louis

Ne creez ja glouton ne losengier (754).

Comme dans le *Roland*, la formule sentencieuse énonce un précepte fait pour être immédiatement mis en pratique ; la différence est que, de manière plus fréquente, la maxime, s'évadant du registre de l'abstraction, va développer des éléments textuels. Par des exemples, elle se tourne vers le récit ou vers l'expression métaphorique, comme le montrent les trois passages suivants, destinés à souligner le malheur du vassal dont le maître est ingrat :

*Einsi vet d'ome qui sert a male gent :
Quant il plus fet, n'i gaaigne neant,
Einçois en vet tot adés enpirant* (297-99)

*Einsi vet d'ome qui sert mauvés segnor ;
Quant plus l'alieve, si i gaaigne pou* (303-304)

*Dex ! con grant val li estuet avaler
Et a grant mont li estuet amonter
Qui d'autrui mort atent la richeté !* (85-87)

Avec *Aliscans* (fin du XII^e siècle), le discours de sagesse franchit une nouvelle étape. Les maximes opératoires figurent toujours en bonne place : Guillaume, espérant l'aide royale, déclare :

*Or savrai jo, comment je suis amés.
A la besoigne est amis esprovés.
Se or me faut, puis n'i a seürtés.* (2384-86).

On retrouve également l'expression métaphorique, qui sert à l'expression de la douleur :

*De mon lignage ai perdu tot le grain ;
Or n'i a mes ke la paille et l'estraim* (838-39)

ou à l'exaltation des valeurs, la noblesse de cœur par exemple :

*Li cuers n'est mie en dras envelopés
N'en vair n'en gris ne en ermin golés,
Ains est ou ventre dedens bien reposés* (p. 351, 88-90).

Mais le phénomène nouveau est tout d'abord que la locution sentencieuse commence à intéresser pour elle-même le poète, et peut se donner libre cours dans de véritables couplets. Après la victoire définitive sur les païens, lorsque Guibour console Guillaume du départ de ses amis, nous avons affaire à un centon d'expression proverbiales :

*Teus a perdu ki regaaignera,
Et teus est povres qui riches devenra.
Teus rit au main, au vespre ploërre.
Ne se doit plaindre li hom ki santé a* (8394-97);

sans doute le propos de Guibour se veut-il exhortation à la patience, et le discours sentencieux, ici encore, prépare-t-il un agir ; mais les proverbes se rattachent au contexte d'une manière assez lâche, et le choix de tel item ne s'impose pas, sinon parce qu'il met en évidence un discours collectif sur les vicissitudes du bonheur : la parole universalisante commence donc à l'emporter sur l'immédiat du texte.

On notera aussi que l'expression métaphorisante commence à utiliser un registre plus familier, avec des formules comme

D'autre Martin li convendra canter (887c²⁶)

ou, pour évoquer l'affection de Rainouart à l'égard de son tinel :

*Son tinel ot couchié delés s'eschine,
Ke il amoit plus ke vallés meschine* (4444-4445).

Mais le fait le plus important est la référence explicite à un discours sentencieux extérieur à celui du poème, que l'auteur utilise désormais pour authentifier ses propos, et l'on va rencontrer, pour la première fois, les « proverbes au vilain » :

*De chou si dist li vilains verités:
Ki le sien pert, assés chiet en vieutés* (2446-47)

ou l'évocation du domaine de la fable :

Est ce la fable du cor et du mouton ? (3053)
Conut vos ai, com li leus fait l'agnel (6016)²⁷.

Cette rapide incursion dans l'histoire de la chanson de geste nous montre que le discours sentencieux a sa place dès les débuts du genre, mais que sa nature et sa fonction vont évoluer. Rare au début, la parole gnomique est directement opératoire : suscitée par un moment précis du texte, elle autorise un propos qui doit conduire à une action ou qui justifie une pratique déjà mise en œuvre. Plus tard, le discours de sagesse s'amplifie ; ses liens avec le contexte se distendent et ses formes se diversifient.

La maxime d'action devient locution proverbiale, empruntée à un univers externe et pouvant introduire des décalages de type comique avec le registre de l'épopée.

Le recours au proverbe dans l'épopée tardive n'est donc pas le résultat d'une mutation brutale, mais l'accélération d'un phénomène qui se prépare depuis longtemps. Il nous reste donc à expliquer pourquoi chanson de geste et parole proverbiale peuvent entretenir des liens aussi étroits.

Notre réflexion se déroulera sur deux plans. D'une part, nous croyons à une parenté profonde entre l'objectif de l'épopée et celui du discours proverbial; d'autre part il nous semble que la structure formelle de la parémie a rencontré celle du poème épique au cours de l'évolution de celui-ci.

Le discours épique, on le sait, est discours de fiction. Avec les premiers mots du *Roland* s'abolissent les frontières du réel :

*Carkes li reis, nostre emperere magnes,
Set anz tuz pleins ad estet en Espaigne* (1-2);

car, pas plus pour l'auditeur du XII^e siècle que pour le lecteur contemporain, Charles ne peut être une figure présente : ce n'est *notre emperere magnes* qu'au prix d'une recreation dans l'imaginaire. Mais, dans le même temps, ce discours fictionnel se définit comme vrai :

*Ce n'est pas fable que dire voz volons,
Ansoiz est voirs autressi com sermon,
Car plusors gens a tesmoing en traionz,
Clers et prevoires, gens de religion* Ami et Amile, 5-8,

et cette vérité est assimilée à celle de l'histoire :

*Ceste (chanson) n'est mie d'orgueil ne de folie,
Ne de mençonge estrete ne emprise,
Mes de pseudomes qui Espaigne conquistrent.
Icil le sevent qui en vont a Saint Gile,
Qui les ensaignes en ont veü a Bride* Prise d'Orange, 4-8.

Mais cette historicité joue elle-même sur deux plans : d'une part, c'est l'historicité des faits et des personnages — ce sont les ancêtres, prétendument, qui sont chantés —, mais d'autre part c'est une vérité exemplaire, de type étiologique, destinée à fonder, de manière hyperbolique, les valeurs qui régissent la société : le système féodal, avec les obligations réciproques du seigneur et du vassal, la mentalité religieuse, avec l'exclusion des infidèles.

Par cette exemplarité, le discours épique se révèle en symbiose avec le discours sentencieux, qui fonde lui aussi le comportement par rapport à une norme, et qui offre d'autre part l'avantage de situer hors de toute détermination précise la source de son pouvoir ; la parole gnomique va donc plus loin que la parole épique, puisqu'elle dépasse les limites de l'histoire, dans laquelle se place nécessairement le texte épique. Recourir au discours de sagesse, c'est pour le poète épique orienter le récit vers un propos universel, échappant aux limites du genre qu'il a lui-même choisi. Or ce recours, au fur et à mesure de l'évolution de la chanson de geste, devient de plus en plus séduisant, car le caractère exemplaire de l'épopée tend à s'estomper ; on voit en elle, à la fois un discours poétique et un discours historique, comme le montrent les textes qui, aux XIV^e et XV^e siècles, célèbrent des héros contemporains²⁵. Il est donc nécessaire de retrouver l'exemplarité et par conséquent l'universalité originelles, fonction que vient justement accomplir le proverbe. Renvoyant à une multitude d'acteurs et à la totalité des durées, il est par excellence, discours fondateur :

*Car j'ay tous jours ouy dire...
Mais on voit bien souvent...*

(Galien, 189 24)
(Galien, 190 47)

Mais le discours sentencieux vient en aide d'une autre façon à la chanson de geste, notamment à la fin du Moyen Âge. Le poème épique est destiné, on l'a vu, à présenter une histoire ressentie comme vraie ; mais il est aussi, par sa structure — succession de laisses assonancées puis rimées — un discours lyrique, destiné à célébrer. Cette fonction reste profondément inscrite dans l'esprit des auteurs tardifs, qui entendent exalter un héros, et pas seulement, à la manière d'un récit en prose, raconter ses exploits :

*Or faites pais, seigneurs, ne faites cris ne sons,
Et je vous chanteray une bonne chanssons,
Oncque meilleur n'oïstes, bien dire le puest hon,
Car c'est des vaillans hoïrs du preux contes Doons*

Renaut de Montauban, réd. du XV^e siècle, ms. R.

Or le recours au discours proverbial, dans ces poèmes profondément narratifs, nous paraît destiné à maintenir, dans une certaine mesure, l'identité lyrique du texte épique. Depuis le début du XIV^e siècle en effet, divers facteurs — passage du décasyllabe à l'alexandrin, qui accroît les possibilités de chevilles et de clichés, dilatation du volume de la laisse — ont rapproché l'épopée du récit et de l'écriture romanesque. L'utilisation,

à la fin d'une laisse, d'un couplet proverbial, revient justement à affirmer que l'action n'est pas réglée par les seuls impératifs du récit : l'aspect poétique, en ce qu'il prête attention à la disposition des mots, du discours de sagesse, vient donc épauler une volonté lyrique de l'épopée qui a perdu les moyens de se réaliser.

Enfin, tandis que la chanson de geste qui, au départ, est espace de communication entre un chanteur-récitant et un public, n'est plus à la fin du Moyen Âge qu'un objet de lecture, la locution proverbiale, jouant ici encore un rôle de suppléance, vient rappeler les origines. Elle signale à sa façon que le récit épique est aussi, pour reprendre des expressions citées plus haut, un dire ou un parler. Les adresses caractéristiques du poète :

Seigneurs or escoutez, que Dieu vous soit amis Geste de Monglane, 73

ne sont plus seules à invoquer le caractère oral du récit : y participent également les formules sentencieuses qui font appel à une sagesse transmise elle aussi, de génération en génération, d'un disant à un écoutant.

Ainsi la parole gnomique a-t-elle des liens très profonds avec la chanson de geste, et il n'y a pas à s'étonner de voir l'importance que ce type de discours revêt dans certains des poèmes des XIV^e et XV^e siècles. Il s'agit en effet d'une parenté de nature.

L'épopée, en désignant à l'admiration d'un auditeur-lecteur, un héros et ses exploits, revendique un fragment du réel – la prouesse guerrière – appréhendé dans la fiction. Le proverbe intègre à ce champ fictionnel d'autres éléments du réel, puisqu'il abolit les frontières du temps et vise à l'universalité : il renforce donc le caractère exemplaire du discours épique, permettant de plus au narrateur d'intervenir dans son texte, dissimulé derrière le voile commode d'une sagesse, dont il ne veut être que le porte-parole.

D'autre part le discours de sagesse, en ce qu'il est langage fondé sur l'affirmation d'une communication indéfinie, utilise les ressources du rythme et de l'image, autrement dit certains procédés poétiques. Dès le début par conséquent, mais surtout lorsque la chanson de geste atténue les frontières qui la séparent de l'histoire ou du roman, le discours épique trouve dans les locutions sentencieuses et les formules proverbiales un moyen d'affirmer sa volonté poétique.

François SUARD
Université de LILLE III

NOTES

1. Ed. du Marquis de La Grande, APF, 1864 (HC).
2. Ed. L. Boca, Valenciennes, 1841, 2 vol. (BS).
3. Ed. R-F. Cook, Droz, TLF, 1972 (BB).
4. Ed., sauf pour la partie *Galien*, par D. M. Dougherty, Eugene, Oregon, 1966. La partie *Galien* a été éditée par E. Stengel, Marburg, 1890 (GDM).
5. Ed. K. de Lettenhove, 1873 (Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, t. II) GDB.
6. Ed. K. V. Sinclair, Assen, 1871 (TN).
7. Ed. M. Schweigel, Marburg, 1889.
8. On pourrait d'ailleurs discuter sur l'expression du v. 975 (*Et bonne amours, qui soustient vrais amans*) ; est-ce vraiment une expression sentencieuse ?
9. T. II, p. 471.
10. *Etude sur Baudouin de Sebourc*, Droz, 1940, 171-77.
11. *Le livre des proverbes français*, Paris, 1859, 2 vol.
12. BB, 973 ; cf. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XVe s.*, 2338 : *Tel quide autre enguiner ki enguine sei meïmes* ; cf. aussi Leroux de Lincy, II, 388.
13. Cf. Morawski 1968 : *Qui le damaige son voisin desirre le sien li aproche*.
14. Cf. aussi BS, 287-88 : *Car l'escripture dist, je l'ay oy conter / Qui prie pour aultruy, pour lui fait labourer*, et Morawski, 2099 : *Qui por autrui ore, por soi meïsmes labore*.
15. Cf. Morawski 84 : *Amors de segnor n'est mie heritaige*.
16. Cf. Leroux de Lincy, II, 270 *Chere de bouche souvent cœur ne touche*.
17. Cf. Morawski 2146 : *Qui son chien viaut tuer la rage li met sus*.
18. Cf. Morawski 23 : *Adés brait la pire roe dou char*.
19. Cf. Morawski 1185 : *Mal venge sa honte qui la croist*.
20. Voir la double référence de GDB, 542 : *Pour çou dist uns parlers, Escriture l'aprent*.
21. Comparer Morawski 1810 : *Qui a marastre a dyable en l'astre* et Leroux de Lincy II 381.
22. Cf. Morawski 1747 : *Quant li chevaus est perduz, si fermez l'estable* et Leroux de Lincy II 461 *Quant le cheval est emblé donke ferme fols l'estable*.
23. Cf. Morawski 940 : *Il n'est si maus sours com cis qui ne weut oïr*.
24. Cf. Morawski 236 : *Besoing fait vieille troter*.
25. Cf. aussi BS III 232 et Morawski 449 : *Dahez ait la soris qui ne set c'un pertuis*.
26. Cf. aussi 1. XCIX, 4809.
27. Voir aussi *Ami et Amile*, 571-74 : *De la gourpille voz doit bien ramembrer / Qui siet soz l'aubre et weult amont haper, / Voit les celises et le fruit meürer, / Elle n'en goust, qu'elle n'i puet monter*.
28. Il s'agit de la *Vie de Bertrand du Guesclin*, de Cuvelier (après 1380) et de la *Geste des ducs de Bourgogne*, dédiée à la célébration des exploits de Jean sans Peur.